



Hommage à Gérard Burel

Ornais d'origine, vétérinaire de formation, élu conseiller général du canton de Messei en 1970, puis président du Conseil général de l'Orne de novembre 1993 à décembre 2007, Gérard Burel est décédé le 27 janvier. Il allait avoir 77 ans. Alain Lambert, son successeur à la tête du Département lui a rendu hommage : « Gérard Burel a été totalement dévoué au service des Ornais pendant 43 ans et a assuré pendant 14 années la présidence du Conseil général. Il restera dans la mémoire des Ornais comme un président bâtisseur, car il a réalisé de nombreux équipements, et un président gestionnaire puisqu'il a stabilisé les finances du département. » Gérard Burel aura aussi réhabilité le quartier Lyautey à Alençon pour en faire l'Hôtel du Département.



Hommage à Jean-Pierre Yvon

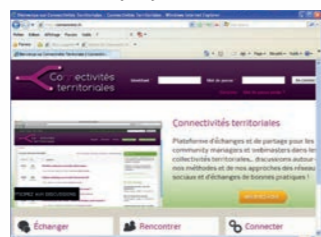
Ancien maire de L'Aigle de 2001 à 2008, conseiller général de 1998 à 2011, Jean-Pierre Yvon s'en est allé le 16 février dernier. Successivement aux affaires économiques, puis aux finances, il devient en 2004 membre de la commission permanente du Conseil général.

Fliers-Argentan, trois tronçons en travaux en 2012

La modernisation de la RD 934 Fliers-Argentan, l'un des axes les plus fréquentés dans l'Orne, est un enjeu stratégique majeur du Département. La section Fliers-Landigou (3 km) sera ouverte à la circulation à l'été 2012. Le Conseil général a lancé les travaux d'un deuxième tronçon entre Sevrai et l'A88 (6,6 km). Les ouvrages d'art sont en construction. En 2012, une troisième section, entre Landigou et Durcet va démarrer, en continuité des travaux en cours.

Un réseau de professionnels du web au service des collectivités

Un réseau unique vient d'être créé par le Conseil général de l'Orne, sous l'impulsion de son président Alain Lambert. Pour les collectivités locales, la seule présence sur le web ne saurait suffire. Encore faut-il diffuser des informations utiles, proposer des services et des contenus pertinents. Pour y parvenir, il faut rapprocher les professionnels du web œuvrant au sein des collectivités, mutualiser les ressources et savoir-faire autour des technologies de l'information et de la communication. La plateforme www.connectivites.fr favorise ce partage de connaissances et d'expertises : ligne éditoriale, développement, design, projets multimédia, réseaux sociaux... Le site compte déjà une bonne centaine de membres.



Construction de trois nouvelles maisons de retraite

De 2006 à 2012, 27 M€ ont été investis par le Conseil général pour la réhabilitation et la modernisation de 36 maisons de retraite (EHPAD) et d'une MARPA. Ce programme d'attribution de subventions a été prorogé sur la période 2013-2017 pour 10,7 M€. L'année 2012 sera marquée par la construction de trois EHPAD privés : Putanges-Pont-Ecreprin par l'association « Pierre Noal » avec 80 lits, dont 14 lits Alzheimer ; Alençon gérée par le Groupe Korian avec 87 lits, dont 14 lits Alzheimer ; le nouvel EHPAD d'Aube avec 60 lits, dont 28 lits Alzheimer, et dont la construction s'achèvera au cours du premier semestre.

Les assistantes maternelles en ligne

La CAF et le Conseil général de l'Orne ont signé une convention permettant de proposer les coordonnées des assistantes maternelles de l'Orne sur le site www.mon-enfant.fr. Les parents peuvent s'informer sur les différentes structures d'accueil près de leur domicile ou lieu de travail. Pour le moment les 2 000 assistantes maternelles agréées du Conseil général ne sont pas tous sur le site mais le service est appelé à se développer avec encore plus d'infos : places disponibles, horaires d'accueil... Le site propose aussi des informations sur les métiers de la petite enfance et de la jeunesse, ainsi que les initiatives locales menées dans ce domaine.

« Pierres en Lumières » éclaire les autres départements

M. Girard pour le Calvados, Pillet pour la Manche et de Balorre pour l'Orne, vice-présidents en charge des affaires culturelles dans les départements de Basse-Normandie, se sont retrouvés au Conseil général de l'Orne en début d'année pour échanger sur leurs politiques culturelle : scènes nationales, scènes de musiques actuelles, schéma départemental d'enseignements artistiques, etc. Les trois élus ont décidé d'accentuer l'opération *Pierres en lumière*, initiée par le Département de l'Orne en 2009, suivi par le Département de la Manche l'an dernier et rejoint par le Calvados cette année. Cette manifestation qui sera déroulée le 19 mai prochain, permet aux communes de mettre en valeur leur patrimoine : conférences, visites nocturnes, spectacles... Plus de 102 communes ornaises investies en 2011, une fréquentation doublée en un an avec 20 000 visiteurs, des milliers de bénévoles engagés, Pierres en lumières est une aventure humaine, appelée à grandir et à fédérer toujours plus encore chaque année de nouvelles initiatives portées par les communes ou les associations.

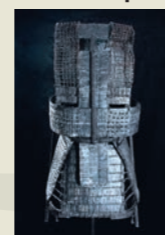
✓ 16 mars de 10h à 17h
à l'Hôtel du Département à Alençon



Forum sur la prévention des cancers : une journée pour prévenir
Dans le cadre de Mars Bleu, campagne nationale de dépistage du cancer colorectal : échanges avec des professionnels de santé, visite du nouveau Mammobile 61 et saynètes de théâtre

« Rire pour prévenir » avec la compagnie Bleu 202.
Programme détaillé sur www.orne.fr
Tél.: 02 33 81 60 00

✓ Du 10 avril au 8 juillet
Hôtel du Département à Alençon



Exposition Nouvelles collections
Présentation d'objets et de documents du patrimoine ornais, achetés, conservés, valorisés par les Archives départementales de l'Orne, le Musée départemental d'art religieux, l'Office départemental de la culture et l'écomusée du Perche.

Ouvert du lundi au vendredi de 9h à 18h30, dimanche de 14h30 à 18h. Gratuit. www.orne.fr, rubrique Agenda.



✓ 10 mai à Mortagne-au-Perche (Carré du Perche), 18h30.
Tél. 02 33 73 11 02
✓ 29 juin à Alençon (Halle aux Toiles), 14h.
Tél. 02 33 29 01 14
Vieillir, la belle affaire !
Spectacle humoristique et débats sur la question du vieillissement et des solutions adaptées à cette problématique.

✓ 19 mai de 19h à 1h du matin
Pierres en lumières photo 2011



dans les trois départements bas-normands
(lire ci-dessus)
Programme des animations : www.orne.fr

✓ 20 mai à Valframbert de 10h à 16h30
Foulées de la Voie Verte (semi-marathon)



Le parcours alterne paysage de campagne et forêt sur la nouvelle Voie Verte Alençon - Condé-sur-Huisne. Le dernier kilomètre se court sur les berges du lac du Pays Mélois où est jugée l'arrivée. Ouverture du Village à partir de 7h. Date limite des inscriptions : samedi 12 mai 2012.

<http://foulees-voie-verte.com>

Toute l'année 2012 dans les bibliothèques et médiathèques de l'Orne
« Se nourrir : et pour vous qu'est-ce que ce sera ? »



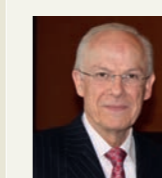
La Médiathèque départementale de l'Orne, service culturel départemental, a mijoté pour l'année 2012 de nombreuses animations dans les 42 bibliothèques et médiathèques du département autour du thème de la nourriture. Expositions, rencontres d'auteurs, ateliers de création donneront vie aux livres et attireront les lecteurs dans les bibliothèques proches de chez eux. Animations gratuites. Programme détaillé sur www.orne.fr.

TERRITOIRES en actions

MARS 2012 - N°37

La lettre d'information du Conseil général de l'Orne

en direct



ALAIN LAMBERT
Président du Conseil général de l'Orne.

Pour l'Orne, oser, se battre, gagner

Face à la crise, nous devons montrer aux Ornaises et aux Ornais notre capacité à réagir sereinement, en responsabilité, à trouver ensemble des solutions.

Des obstacles, nous triompherons par la maîtrise de nos finances publiques, par la mutualisation de nos ressources humaines et financières, de nos idées et de nos générosités.

Nos réussites collectives naîtront aussi d'une confiance mutuelle, entre l'Etat, les collectivités locales, les entreprises et le monde associatif.

Ainsi, le Conseil général de l'Orne, acteur majeur de l'aménagement des territoires ornais est aux côtés des élus locaux. Il est, plus que jamais, la tête de pont des intercommunalités, le facilitateur de projets d'envergure, qui ne peuvent désormais se concevoir raisonnablement qu'à cet échelon.

Les Ornaises et les Ornais nous ont confié une mission : les accompagner au quotidien, assurer la réussite de notre département, en faire une terre d'espoir et de succès pour les nouvelles générations. A nous tous d'insuffler l'ambition et l'excellence dans toute l'action publique.

Formons l'équipe de l'Orne, celle qui ose, qui se bat et qui gagne.

Alain Lambert



en avant

Budget 2012 Soutien maintenu aux collectivités

Pas moins de 24 M€ iront cette année au soutien direct des projets locaux : autant que les années précédentes, malgré la crise des finances des Départements ! Sans ce soutien, il serait difficile pour les collectivités de répondre à de nombreux besoins de leurs habitants et à l'impératif d'attractivité pour l'avenir. Ces choix montrent la détermination du Conseil général à conserver des objectifs ambitieux face au contexte de crise. En adaptant sa gestion, le Département a élaboré un budget ancré dans la réalité du temps, lucide et volontaire. Il a réalisé un pic historique d'investissement de plus de 85 M€ en 2011. Il en programme autant en 2012, tout en conservant un niveau d'endettement soutenable.

A lire en pages 2 à 4

Continuer d'investir dans l'aménagement du territoire

Le Département maintient son effort en faveur des collectivités

Le Conseil général de l'Orne a voté un budget de 380 M€ pour 2012 et décidé, pour la 16^e année consécutive, de ne pas augmenter le taux de taxe foncière. Tour d'horizon de ce budget, de ses orientations majeures et de ses choix en faveur du soutien à l'action des collectivités locales.

24 millions d'euros pour les projets locaux



Malgré un contexte économique général tendu et des équilibres financiers atteints aux prix d'efforts importants de gestion, le soutien du Conseil général aux collectivités locales s'inscrit dans une parfaite continuité.

Tous programmes confondus, le budget départemental 2012 comprend un total de 24 M€ pour soutenir les projets d'équipements locaux, ceux des collectivités ou des établissements (maisons de retraite, pôles de santé, centres de télétravail...) qui apportent des services aux habitants, aménagent le territoire et confortent son attractivité.

Cette dynamique d'accompagnement au service d'un développement harmonieux du territoire, a conduit au fil des années, le Conseil général à

développer des politiques d'aides aux compétences des communes et, de plus en plus, des communautés de communes. Tous ces programmes restent en vigueur cette année et deux nouvelles aides sont créées dans le domaine de l'eau.

Parmi ces politiques d'accompagnement* :

Economie (9,2 M€) : les aides financières, directes ou par le biais d'une collectivité, soulignent l'engagement départemental dans le maintien ou la création d'emploi. Le Conseil général accompagne les collectivités qui participent à la création d'activités et au financement de l'immobilier industriel, au soutien à l'artisanat, à l'aménagement de zones d'activités.

Ces dispositifs sont complétés par des aides à certaines filières, à la création ou à la transmission d'entreprises, le soutien aux TPE, des actions de formation, etc.

Le soutien aux investissements touristiques entre dans ce champ d'action (voir la fiche annexe de cette Lettre).

Télécentres ruraux : les appels à projets « Nomades 100 » encouragent la création de télécentres ruraux pour développer le télétravail.

Culture : le Département assure une aide à la création ou à l'aménagement de salles de spectacles ou de salles dont l'activité première est culturelle (0,25 M€). L'enseignement artistique est encouragé dans le cadre d'un schéma départemental (0,29 M€) ainsi que le développement de la lecture publique (0,19 M€) : animation du réseau, soutien aux investissements.

Patrimoine : le Conseil général aide les communes à entretenir leur patrimoine (0,24 M€), bâtiments publics les plus remarquables ou églises paroissiales.

Sports : suivant le schéma directeur des équipements sportifs, les priorités (0,90 M€) vont à la rénovation des gymnases, aux terrains d'honneur et aux terrains synthétiques des stades ainsi qu'aux projets favorisant les sports de pleine nature.

Maisons de retraite (3,5 M€) : le Département participe aux investissements des gestionnaires des EHPAD.

Maisons médicales et pôles de santé (0,25 M€) : il accompagne la création de maisons médicales et de pôles sanitaires libéraux et ambulatoires, dans le cadre d'un vaste plan d'amélioration de la démographie médicale.

Logement, habitat (2,15 M€) : les prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) permettent de réhabiliter ou d'acquérir des logements vacants ; l'aide à l'acquisition-amélioration permet de rénover des immeubles désaffectés. Partenaire de l'Etat dans les politiques publiques de l'habitat, le Conseil général finance l'animation des Prêts locatifs aidés (PLA), des Opérations programmées d'amélioration de l'habitat (OPAH).

Environnement et développement durable : les aides départementales ont vocation à inciter les collectivités ou les associations à vocation environnementale à développer des projets :

• **eaux et rivières :** participation à la gestion des bassins versants des rivières au moyen notamment d'une participation au fonctionnement des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (0,12 M€), aides à l'aménagement à la restauration de cours d'eau et de zones humides (0,22 M€).

• **assainissement et eau potable :** le Conseil général participe aux investissements des collectivités et de leurs groupements pour la mise aux normes, le remplacement ou l'extension de leurs stations et réseaux mais également des investissements structurants en matière d'eau potable pour assurer la distribution d'une eau en quantité et en qualité satisfaisante 5,2 € (4,5 M€ + 0,7 M€ au Syndicat Départemental de l'eau).

Il apporte une assistance technique en matière d'assainissement collectif et non collectif et participe au fonctionnement du Syndicat départemental de l'eau (0,31 M€).

• **déchets :** soutien des actions et réalisations locales préconisées par le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés (0,37 M€),

• **haies bocagères :** depuis 2011, le Conseil général a donc sollicité et obtenu les fonds européens FEADER pour doubler les aides départementales pour la plantation des haies, de bosquets, qu'il s'agisse d'actions individuelles ou groupées (0,16 M€) et la réalisation de projets agroforestiers.

• **efficacité énergétique :** le programme d'aides départementales se veut complémentaire des aides de la Région et de l'Etat. Il privilégie les équipements utilisant le bois énergie, l'amélioration de l'efficacité énergétique et thermique des bâtiments publics et différentes formes de valorisation de l'énergie solaire.

* Le n°34 de Territoires en Actions (juin 2011) établissait un tour d'horizon complet des aides du Département aux communes et intercommunalités.

Mutualiser

A l'image de ce qu'il réalise en interne ou avec le Syndicat départemental d'incendie et de secours (groupement de commandes de travaux d'entretiens immobiliers et de fournitures), le Département s'efforce de promouvoir la mutualisation d'équipements, comme l'utilisation de certains locaux des collèges, avec les collectivités locales. La difficulté d'équilibrer les budgets ou d'emprunter dans des conditions supportables pour investir devrait en effet inciter de plus en plus les collectivités à envisager la mutualisation d'équipements ou d'achats publics. Dans ce domaine aussi, le Département veut faire preuve d'exemplarité et ouvrir des voies d'avenir.

85 M€ d'investissement : les priorités du Département

Le budget 2012 du Département est caractérisé par le maintien d'un investissement à un haut niveau pour accroître l'attractivité de l'Orne et la qualité de vie des Ornais.

> **Pour l'aménagement des routes, plus de 28 M€ :** poursuite de la mise à deux fois deux voies de l'axe Flers-Argentan, la RD 962 au nord de Flers, le programme d'entretien du réseau départemental.

> **Pour l'environnement et l'aménagement rural, 9,87 M€ :** avec le soutien aux travaux d'alimentation en eau et d'assainissement (4,7 M€) et le soutien à la filière agricole (2,4 M€).

> **Pour la jeunesse et la culture, plus de 20,5 M€ :** avec le programme de rénovation des collèges (13,5 M€). En 2012, se termineront les travaux engagés sur les collèges de Flers (Sévigné), Moulins-la-Marche, Putanges-Pont-Ecrepin, Athis-de-l'Orne et Rémalard. De grosses opérations de rénovation seront conduites dans les collèges de La Ferrière-aux-Étangs, du Theil-sur-Huisne et Briouze.

> **Pour l'économie et le tourisme, 10 M€ :** • 2 M€ pour le Fonds de développement économique et 1,5 M€ pour le Fonds d'aide aux très petites entreprises,

• 1,17 M€ pour aménager le Haras du Pin dans la perspective des Jeux Equestres Mondiaux de 2014,

• 1 M€ pour démarrer le déploiement du Schéma directeur d'aménagement numérique de l'Orne (SDAN).

> **Pour la santé et la solidarité, 6,1M€ :** dont 3,5 M€ pour la modernisation des maisons de retraite, 1,9 M€ pour le logement social et 0,7 M€ pour le nouveau mammobile.

> **155,72 M€ (+2,97%) pour la santé et la solidarité :** ce budget arrive largement en tête des dépenses du Département avec le RSA (35,17 M€ dont 30,475 M€ pour les allocations), l'hébergement et les allocations pour les personnes handicapées (36,35M€) ou les personnes âgées (47,11M€ incluant l'APA). La protection de l'enfance mobilise (32,79 M€).

> **14,68 M€ pour les associations et organismes extérieurs :** un montant de subvention équivalent aux années précédentes.

> **9,45 M€ pour le service départemental d'incendie et de secours :** une contribution identique à celle de 2011.

Explicite

Dégager des marges de manœuvres

Depuis plusieurs années, de nombreuses mesures, sources de nouvelles dépenses sont imposées aux Départements, sans les compensations financières suffisantes et nécessaires à l'équilibre de leur budget. Ainsi, 85% des dépenses du Conseil général sont obligatoires. Le Département ne décide donc réellement de l'affectation que de 15% de son budget. Malgré ces contraintes très prégnantes et pour dégager les marges nécessaires à l'investissement et au soutien des projets des collectivités, le Département :

• maîtrise ses dépenses de fonctionnement - Leur progression est contenue (+2,56%) avec la stabilisation de certains postes comme les dépenses de personnel (les efforts réalisés parviennent à gommer l'effet glissement vieillesse technicité ou d'une montée en charge infléchie, voire stoppée, de certaines dépenses sociales.

• optimise la gestion de la dette - Le remboursement en capital sera de 14,72 M€ en 2012 (+1,62 M€) et les frais financiers s'élèveront à 3,3 M€ : le contexte financier est marqué par la hausse des taux d'intérêts et la progression des emprunts à taux fixe. Au 1^{er} janvier, l'Orne a une dette par habitant de 369 €, plus faible que celle de la moyenne des départements de la même strate.

• Pour la 16^e année consécutive, le Département n'augmente pas le taux de la taxe foncière, un exemple unique en France.

A la loupe

Investissements touristiques Des opportunités réelles

Dans les projets de développements locaux des communes ou des communautés de communes, les projets touristiques ont leur place. Des aides départementales existent.



Ici, un exemple de gîte de qualité réalisé par la Communauté de Communes du Pays d'Andaine à Juvigny-sous-Andaine.

■ Priorité aux hébergements de qualité

Un nouveau schéma de développement touristique a été adopté par le Conseil général en 2011. Pour ce qui concerne les hébergements, il confirme la priorité donnée au qualitatif. Dans un contexte de concurrence accrue, la promotion a besoin de s'appuyer sur

la présence d'hébergements de moyenne et haute gamme. Les référentiels « charme Orne en Normandie » et « qualité environnementale » conditionnent les aides financières accordées aux projets d'hébergements publics ou privés.

■ La demande évolue

« Il existe un vrai potentiel de développement parce que la fréquentation fait mieux que se maintenir et aussi parce qu'il existe un besoin constant de renouvellement du parc. De plus, la demande évolue et se tourne de plus en plus vers les hébergements situés dans les bourgs, voire même dans les villes. C'est une opportunité à ne pas négliger

pour les communes, » indique Christophe de Balorre, Président du Comité départemental du tourisme qui explique : **« Si vous envisagez ou encouragez des projets d'hébergements, pensez aussi à l'utilisation pour le tourisme d'affaire qui peut compléter utilement la clientèle touristique classique. »**



■ Gîtes de groupe, d'étape

Dans ce domaine, **le Bocage a pris une longueur d'avance**. L'offre est encore insuffisante dans le Perche, le Pays d'Auge et le Pays d'Ouche.

■ Camping-car

L'Orne manque encore d'aires d'accueil des camping-caristes. Or cette clientèle est l'une des cibles des actions de marketing du CDT. Elle est relativement aisée, fréquente les restaurants et utilise les services de proximité. Une aire de service, cela peut être simplement trois à quatre places de stationnement et une borne avec branchements.

■ Hôtellerie de plein air

Dans ce domaine aussi, **la tendance est aux prestations haut de gamme ou insolites**. Toutefois, il existe une clientèle de randonneurs ou de VTTistes aux budgets modérés. On estime au CDT que des projets peuvent mûrir sur l'attractivité des nouvelles voies vertes. Ainsi Rémalard a développé un projet d'habitations légères démontables.

Explicite

Expertise et soutien financier

« *Les projets touristiques publics doivent être exemplaires par leur qualité, par l'accessibilité aux personnes handicapées et par la prise en compte du développement durable. Nous sommes à la disposition des collectivités pour les aider à mûrir leurs projets, à bien mesurer, au-delà du budget initial, l'investissement humain ou les coûts de fonctionnement qu'ils demanderont* », rappelle Christophe de Balorre. Le renforcement de la mission de conseil et d'expertise du CDT auprès des prestataires publics et privés est l'un des axes du nouveau schéma de développement touristique.

Le CDT instruit pour le compte du Conseil général, les dossiers d'attribution des aides prévues par les dispositifs départementaux de soutien à l'investissement touristique. Un soutien qui s'applique, sous conditions, aux investisse-

ments privés et peut aussi accompagner les projets publics :

- maintien du dernier hôtel, restaurant ou café de la commune,
 - création de meublés de tourisme, ou de gîtes de groupes de plus de 15 lits, communaux ou intercommunaux (ou rénovation de ceux qui ont plus de 10 ans,
 - création ou modernisation de tous les types de camping et de caravaning,
 - création ou extension de parcs résidentiels de loisirs,
 - signalisation des sites et lieux à caractère touristique (hors hauts lieux et sites majeurs).
- Un projet d'actualisation de la signalisation touristique est en perspective.

contact

→ Comité départemental du tourisme : 02 33 28 88 71.